



Ce livrable est issu d'un groupe de travail participatif d'entreprises qui s'est réuni entre février et mai 2020.

A la manière d'un annuaire, il permet aux entreprises (RH - Manager) de connaître les différents organismes et dispositifs à même de pouvoir traiter les problématiques sociales rencontrées par leurs salariés. Le but de cet outil est de permettre un meilleur accompagnement social et de savoir vers qui orienter ses collaborateurs en cas de besoin.

Ainsi, ce document classe plusieurs problématiques sociales selon les thématiques suivantes :

- Vie Familiale
- Logement Santé

- Handicap- Droits des étrangers- Accès aux Droits

Dernière mise à jour : mai 2020

	DOMAINE		DISPOSITIF	CONCERNE	ORGANISME	OBSERVATIONS	LIENS
	DOMAINE		certificat de vie commune	CONCERNE	Mairie		https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N143
	constitution	union libre	Pacte Civil de Solidarité	2 personnes de même sexe ou de	Mairie ou Notaire	certains organismes le sollicitent	https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N144
C . O U P L	Corpillorion	se pacser	Mariage civil	sexe différent	Mairie		https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N142
		se marier			Mulle	pas de formalisme mais possible de saisir	
		rupture union libre	aucun	personnes vivant en union libre		le JAF pour les enfants	https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F18766
	séparation	mettre fin au PACS	dissolution PACS	partenaire de PACS	dépend du lieu d'enregistrement du PACS (Mairie, Notaire)	en cas de mariage la dissolution est automatique	https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1620
E		divorce/séparation de	convention ou procédure	personnes mariées	Notaire ou Tribunal		https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N159
		corps	judiclaire allocation de veuvage		Assurance retraite		https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F744
	décès	veuvage		veuf(ve) de moins de 55 ans		le pacsé ou le concubin survivant ne peut y prétendre	https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F13104
			pension de reversion	veuf(ve) de plus de 55 ans	Assurance retraite		https://www.service-paolic.tr/particuliers/vosaroits/F15104
		Prestation d'Accueil Jeune Enfant (PAJE)	prime à la naissance (Pn)	naissance d'un enfant		sous conditions de ressources	https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2550
		Prestation d'Accueil Jeune Enfant (PAJE)	prime à l'adoption (Pa)	adoption d'un enfant		sous conditions de ressources	https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F13220
		Prestation d'Accueil	allocation de base (Ab)	naissance ou adoption		sous conditions de ressources	https://www.service-
		Jeune Enfant (PAJE) Prestation d'Accueil	Prestation partagée				public.fr/particuliers/vosdroits/F13220 public.fr/particuliers/vosdroits/F31430
		Jeune Enfant (PAJE)	d'Education de l'enfant (PreParE)	enfant gardé par un des ses parents		permet à un ou aux deux parents de cesser ou de réduire leur activité	https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F32485
			allocations familiales	à partir de 2 enfants à charge		le montant dépend des ressources , du nombre d'enfants à charge et de leur	https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F13213
	prestations familiales	A partir du 2ème enfant			CAF (régime général)	åge selon les revenus montant de base ou	https://www.service-oublic.fr/particuliers/vosdroits/F13214
	enfance		complément familial	à partir de 2 enfants à charge	MSA (régime agricole)	montant majoré	https://www.service-public.ir/particuliers/vosoroits/F13214
		parent qui élève seul un ou plusieurs enfant(s)	allocation soutien familial	plusieurs cas de figures séparation, décès de l'autre parent		dans le cas de la séparation, une démarche judiciaire doit être engagée au-delà de 4 mois de versement	http://www.caf.fr/allocatiaires/droits-et-prestations/s-informer-sur-les-aides/solidarite-et-insertion/l- allocation-de-soutien-familial-ast?active=tab1
		enfant handicapé	allocation d'éducation de l'enfant hadicapé (AEEH) et complément	enfant de moins de 20 ans en situation de handicap		aide destinée à compenser les dépenses liées à la situation de hadicap de l'enfant <b>(cf onglet handicap)</b>	https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F14809
		enfant armoment		destiné au parent qui cesse		la cessation d'activité doit se faire dans	
		enfant gravement malade, accidenté ou handicapé	allocation journalière de présence parentale	ponctuellement son activité professionnelle pour s'occuper de son enfant		le cadre d'un congé parental. Accessible également au parent demandeur d'emploi indemnisé.	https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F15132
E N	accueil enfants avant scolarité	les différents	modes d'accueil	enfant jusqu'à 3 ans âge de la scolarité obligatoire	Service Petite Enfance Mairie	de 3 à 6 ans, les enfants peuvent, sous certaines conditions, suivre leur scolarité en jardin d'enfants.	https://mon-enfant.fr/web/guest/les-modes-d-accueil-de-la-petite-enfance
F A		enfant de 6 à 18 ans	allocation rentrée scolaire	enfant scolarisé	CAF (cas général) MSA (régime agricole)	conditions de ressources de la famille preuve de la scolarité pour enfants de 16 à 18 ans	https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1878
N T S		bourse o	l des Collèges	collégien établissements publics privés et CNED	Service en ligne Scolarité Services de l'Académie pour collèges publics. Formulaire pour collèges privés et CNED	a 18 ans  conditions de ressources / outres aides possibles cf 1 er ilen	https://www.service: gublic.fr/particuliers/vosdroth/M67 public.fr/particuliers/vosdroth/M67
	aides financières scolarité	boune de tycée		lycéen établissements publics privés et CNED	Service en ligne Scolarité Services de l'Académie pour collèges publics. Formulaire pour collèges privés et CNED	conditions de ressources / outres aides possibles cf 1 er lien	https://www.service. public-fr/sertroulers/seosforts/M62. public-fr/sertroulers/seosforts/M62.
		bourse Enseignement Supérieur		étudiant inscrit en formation initiale dans un établiseement public ou privé en France ou dans un État membre du Conseil de l'Europe	site en ligne https://www.etudiant.go uv.fr/	formation éligible à la bourse + conditions de ressources et d'âge moins de 28 ans / autres aides possibles sur le site dédié aux étudiants	https://www.etudant.gov.ir/pst33628/bourse-sut- criteres-sociaus.html
			carte famille nombreuse	Famille 3 enfants et + de moins de 18 ans		une famille recomposée peut bénficier, sous certaines conditions, de cette carte	https://www.oui.sncf/services-train/famille/carte-familles-nombreuses https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F15292
	aides vacances loisirs	transports	billet congé annuel	Salarié (résidant en France ou à l'étranger)	SNCF	Les mêmes réductions pour les proches vivant sous le même toit et voyageant avec la personne	https://www.sncf.com/fr/offres-voyageurs/cartes-tarifs- grandes-lignes/billet-conger-annuels- public.fr/particuliers/vosdroits/F2328
		organismes sociaux	Aides aux vacances famille (VACAF))	Personne ou famille percevant au moins une prestation pour enfant à charge de moins de 20 ans	CAF (cas général) MSA (régime agricole)	pas toutes les CAF et MSA / peut prendre différentes formes (cf CAF Hérault) / conditions de ressources	https://www.service-public.fr/particuliers/voodroits/F2038.
	B U D	Accompagne	ement budgétaire	Toute personne rencontrant des difficultés budgétaires et ayant besoin d'un accompagnement	Point Conseil Budget (PCB labellisés dans chaque département)	Les objectifs des PCB sont de prévenir le surendettement et de favoriser l'éducation budgétaire.	https://solidarites-sante.gouv.fr/affaires-sociales/lutte_https://solidarites-sante.gouv.fr/affaires-sociales/lutte_contre-l-exclusion/PCB ts-sociaux-et-pcb/point-consell-budget
	G E	Sureno	dettement	Toute personne qui ne parvient pas à assumer ses dettes	Banque de France		https://particuliers.banque-france.fr/
	Ţ			personnelles			
A I D	droits/dispositis soutien		congé de proche aldant	ouvert à tout salarié s'occupant d'un proche handicapé ou faisant l'objet d'une perte d'autonomie d'une gravité particulière	employeur	Renouvellement compris, le congé de proche aldant ne peut pos dépasser un an. Ce congé n'est pas rémunéré. A partir d'octobre 2020 les bénéficiares de ce congé percevront une allocation journalière proche aldant (AJPA)	https://www.service-public.b/particuliers/woodrobs/E16920
A N T S			affiliation gratuite à l'assurance vieillesse	personne s'occupant d'un proche	se rapprocher de la CAF ou de la MSA pour demander affiliation gratuite	conditions différentes à remplir selon situation	https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2574
-			solutions de répit : accueil en établissement ou	personne s'occupant d'un proche	différentes structures locales		https://www.aidants.fr/fiche-pratique-solutions-de-repit
V 1 0			écoute, information et orientation	Toute femme victime de violence conjugale	3919	Ce numéro garantit l'anonymat des personnes appelantes mais n'est pas un numéro d'urgence comme le 17 par exemple qui permet pour sa part, en cas de danger immédiat, de téléphoner à la police ou la gendarmerie.	http://www.sevice-public.tr/particuliers/schalites/A13048
L E N C E				Numéro d'urgence destiné à l'origine à toute personne sourde ou mal-entendante	114	Peut être utilisé par toute personne victime ou témoin d'une situation d'urgence. Peut être utilisé par une femme victime de violence conjugale	https://www.info.urgence114.fr/
s C	Lutte contre les vic	lences conjugales	information sur les différents intervenants sur le département de l'Hérault	Toute femme victime de violence conjugale	site département	Répertorie les différents dispositifs présents dans le département	http://www.herault.fr/violences-familiales
0	Lutte contre les vic	lences conjugales	lieu d'accueil et service d'écoute téléphonique	Toute femme victime de violence conjugale	04 67 58 07 03	Lieu d'accueil géré par le CCAS de Montpellier	http://www.montpellier.fr/4156-sos-violences-conjugales.htm
N	Accompagnement associatif		Prévention et lutte contre			Approche globale et pluridsicplinaire	
N J U G	Accompagner	ment associatif	toutes les formes de violence faites aux femmes	Toute femme victime de violence conjugale et sexiste	CIDFF de l'Hérault	(juristes, coseillères conjugales et familiales, psychologues)	http://herault.cidff.info/

DOMAINE	DISPOSITIF	CONCERNE	ORGANISME	OBSERVATIONS	LIENS
	Aide Personnaïsée au Logement (APL)	locataire d'un logement neuf ou ancien qui a fait l'objet d'une convention entre le propriétaire et l'État fixant, entre autres, l'évolution du loyer, la durée du bail, les conditions d'entreften et les normes de confort		Peuvent également en bénéficier les sous- Locataires (déclarés au propriétaire) d'un logement loué intégratement ou partiellement, à la condition	https://www.service- public.fr/particuliers/vosdroits/F12006
	Allocation de Logement à caractère Familial (ALF)	Les personnes qui n'entrent pas dans le champ d'application de l'APL et qui ont des entants (nés ou à naître) ou certaines autres personnes à charge ou forment un ménage marié depuis moins de 5 ans	CAF (régime général) MSA	d'être âgé de moins de 30 ans ou d'être hébergé chez un accuellant familial, ainsi que les personnes résidant dans un foyer. Les personnes de nationalité étrangère (sauf ressourtissants européens) doivent justifier d'un litre de séjour. Le logement doit se trouver en France et répondre à des critères de décence et de surface minimale.	https://www.service- public.fr/particuliers/vosdroits/F13132
	Allocation de Logement Social (ALS)	L'allocation de logement à caractère social s'adresse aux locataires qui ne peuvent bénéficier ni de l'APL ni de l'ALF	(régime agricole)		https://www.service- public.fr/particuliers/vosdroits/F1280
	Prime de Déménagement	Les personnes ayant 3 enfants à charge (nés ou à nailte, bénéficiant de fAP) au de l'ALF, et ayant nt déménagé entre le ler jour du mois civil qui suit la fin du 3ème mois de grossesse et le dernier jour du mois précédant le 2ème anniversaire du dernier enfant		Demande à faire dans les 6 mois qui suivent le déménagement. Versement sur justificatif de dépenses engagées. Possibilité de bénéficier d'une avance sur demande et présentation d'un devis	https://www.service- public.fr/particuliers/vosdroits/F2008
	FSL : Fond Solidarité Logement	Locataire et sous-locataire, personne hébergée gratuitement, résident de logement-foyer	Depuis 2005, le Département est responsable de la gestion du FSL	Le FSL est destiné à accéder à un logement mais également à s'y maintenir. Possible de le soliciter pour dépenses d'énergie, d'eau Toutes les ressources du foyer sont priess en comple sauf : l' AAEH, l'ARS, Aide au Logement	https://www.service- public.fr/particuliers/vosdroits/F1334
LOCATAIRE	Chèque Energie	Foyers modestes : le revenu fiscal de référence (RFR) annuel de votre ménage doit être inférieur à 10 700 € par unité de consommation (UC)	Agence de Service et de Paiement (ASP)	Aucune démarche à l'aire. L'administration fiscale se charge de constituer un fichier déterminant la liste des personnes qui remplissent les conditions d'atthibution. Ce fichier est ensuite transmis à l'Agence de services et de paiement (ASP) qui drésse ensuite le chêque denregie aux personnes concernées. Vérification de l'éigibilité et récinamations sur les titles cheunementes quour fir.	https://www.service- public.fr/particuliers/vosdroits/F33667
	Garantie Visale	Locataire entre 18 et 30 ans quelle que soit sa situation professionnelle. De plus de 30 ans, salarié d'une entreprise du secteur privé ou agricole (au titulaire d'une promesse d'embauche). Tout public éligible au bail mobilité. Ménages logés par un organsime d'intermédiation locative		La garantie Visale couvre les loyers et charges impayés de la résidence principale du locataire dans la limite d'un loyer (charges comprises) de 1 500 è à Paris et de 1 300 è sur le reste du territoire (métropale et Dom), dans la limite de 3 é mensualités impayés. Ce dispositif dispense le locatoire d'apporter toute autre coution à son bailleur. Pour les locataires de plus de 30 ans la demande de garantie visale dait intervenir jusqu'à 6 mais après la prise de fonction (hors CDI) ou la mutation.	https://www.visale.fr/visale.pour-les-locataires
	LOCA PASS	Cette aide au logement est ouverte aux jeunes de moins de 30 ans et aux salariés du secteur privé non agricole quel que soit leur âge		permet de verser immédiatement le dépôt de garantile et de le rembourser peit à pelit sans payer d'interêts sur une durée maximale de 25 mois. Montant maximum de 1200 €	https://www.actionlogement.fr/l-avance-loca- pass
	Prêt à l'Amélioration de l'Habitat	Locataire d'une résidence principale en France et bénéficiaire d'une presation familiale	CAF	Sert à financer des travaux de rénovation, d'améloration, ou d'isolation thermique. Le montant du prêt peut couvri i,sau' à 89 % des dépenses prévues, dans la limite de 1 0,7/1 d eutres. Son taux d'inférêt et de 1 %. Il est ermboursation fractions égales en 36 mensualités maximum	http://www.caf.fr/allocataires/droits-et- prestations/s-informer-sur-les-aides/logement-et- cadre-de-vie/le-pret-a-l-amelioration-de-l-habitat- pah
	Logement Social	Personnes répondant aux critères d'attribution d'une habitation à loyer modéré (HLM)	Bailleurs sociaux	La demande peut être faite en ligne ou au guichet	https://www.demande-logement-social.gouv.fr/ https://www.service- public.fr/particuliers/vosdroits/F869
	FSL : Fond Solidarité Logement	Propriétaire occupant	CAF	Les aides du FsI peuvent également concerner les propriétaires en difficulté, selon les départements. Eles prennent la forme de prêt, de subvention ou de caulionnement des empunts. De manière générale, le montant dépend de l'importance de la dette et de la solvabilité des familles par les présents de la dette et de la solvabilité des familles des famille	https://www.service- public.fr/particullers/vosdroits/F1334
	Aides de l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat)	Propriétaire qui loue ou occupe son logement	ANAH	Subvention accordée pour la réalisation de Conditions concernant la situation du propriétaire (notamment ressources), son logement ainsi que les travaux. Engagements à respecter pour bénéficier de la subvention	https://www.service- public.fr/particuliers/vosdroits/F1328 https://www.anah.fr/
PROPRIETAIRE	L'éco-PTZ (Prêt à Taux Zéro)	Tout propriétaire d'un logement utilisé comme résidence principale et achevé depuis plus de deux ans, sans condition de ressources, pour financer des travaux d'amélioration de la performance énergétique.	Etablissement bancaire	Les travaux doivent impérativement être réalisés par une entreprise bénéficiant d'un signe de qualité Reconnu garant de l'environnement (RGE).	https://www.service- public.fr/particuliers/vosdroits/F19905
	Prêt à l'Amélioration de l'Habitat	Locataire d'une résidence principale en		Sert à financer des travaux de rénovation, d'améloration, ou d'isolation themique. Le montant du prêt peut couvri (usay' à 80 % des dépenses prévues, dans la limite de 1 067,14 euro; Son taux d'inférêt et de 1 %. Il est remboussable par fractions égales en 36 mensualités maximum	https://www.service- public.fr/particuliers/vosdrolts/F1616
	Solibali	propriétaire souhaitant louer son bien à une association pour y loger une famille quix revenus modestes, par l'intermédiaire d'un contrat de location sécurisé par l'État	Associations agrées d'intermédiation locative	Solibali est un contrat de location par lequel le propriétaire loue son logement à une association conventionnée par la préfecture pour une durée de trois ans minimum. C'est donc l'association qui est locataire. C'est elle qui assure le palement des layers et des charges, l'entrelien courant et la cremise en état du logement finos vélusié normale et conformément à l'état des lieux d'entrée).	https://www.cohesion-territoires.govv.fr/louer. solidaire-avec-colibat!

DOMAINE	DISPOSITIF	CONCERNE	ORGANISME	OBSERVATIONS	LIENS	
DOMAINE	DISI OSIIII		ORGANISME	les salariés (et assimilés) n'ont plus à		
	Protection Universelle Maladie (PUMA)	Toute personne qui travaille ou réside en France de manière stable et réguilère	CPAM (cas général) MSA (régime agricole)	justifier d'une activité minimale, seul l'exercice d'une activité professionnelle est pris en compte ;	https://www.ameli.fr/herault/assure/droits- demarches/principes/protection-universelle- maladie#text 210 https://www.msa.fr/fis/protection- universelle-maladie	
SECURITE SOCIALE	Complémentaire Santé solidaire (CSS)	Toute personne qui bénéficie de la prise en charge de ses frais de santé en raison de son activité professionnelle ou de sa résidence stable et régulière en France	CPAM (cas général) MSA (régime agricole)	Depuis le 1er novembre 2019, la CSS remplace la CMU-C et l'ACS. Les selariés peuvent être concernés par IACS sous conditions de ressources variable selon la composition du foyer	https://www.ameli.fr/berault/assure/droits- demarches/difficultes-acces-droits- soins/complementaire-sante	
	Rattachement d'un enfant en qualité d'ayant droit	Enfant mineur	CPAM (cas général) MSA (régime agricole)	Le majeur disposant avant le 1 er janvier 2016 de la qualité d'ayant droit conlinue à bénéficier de la prise en charge de ses frois de santé à ce litre. Il peut également demander son affiliation en qu'assuré.	https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F16620	
	Service de soutien psychologique par téléphone	Toute personne ressentant le besoin de parler	Croix Rouge	7 jours sur 7, de 8h à 20h au <b>0 800 858 858</b> <b>numéro gratuit</b> appels sont totalement anonymes et confidentiels.	https://www.croix-rouge.fr/Nos-actions/Action-sociale/Ecoute-acces-aux-droits/Croix- Bouge-Ecoute-service-de-soutien-psychologique-par-telephone	
SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE	Dispositif d'accueil, et d'accompagnement pour les adolescents du département.	Jeunes de 11 à 21 ans (25 ans sur Béziers)	Maison des adolescents MDA 34	propose également un accompagnement pour les parents : soutien à la parentalité	http://parents.mda34.org/	
	Permanence d'écoute et de soutien psychologique	Parents	Allo Parents 34	ALLO PARENTS est une association Loi 1901 créée sous l'impulsion de parents et de psychologues en 2011. En 2016 création d'une service reservé aux jeunes	http://www.allogarents-montpellier.com/	
		Jeunes de 11 à 29 ans	Allo Jeunes 34		https://www.allojeunes34.com/	
	Plateforme d'écoute à la charge de l'employeur	Salariés	plusieurs plateformes existent	voir avec son entreprise si ce service est proposé		
	Information nationale	Toute forme d'addictions	Ministère des Solidarités et de la Santé	ce site donne des informations ainsi que des numéros de téléphone dédiés à l'aide et au soutien	https://solidarites-sante_gouv.fr/prevention-en-sante/addictions/	
	Information locale	Toute forme d'addictions	Réseau 34 Addictologie	Réseau professionnel mais informations utiles sur dispositifs d'accompagnement des personnes confrontées à l'addiction et aux familles	http://xm-rseau34addictologie-bzb.fr/	
	Prise en charge médicale	Personnes confrontées à une addiction avec ou sans substance	Centre Hospitalier	Selon le CH concerne un ou plusieurs types d'addiction	https://www.chu-montpellier.fr/fr/offre-de- soins/services/addictologie-266 https://www.ch- beziers.fr/services/unite- daddictologie	
	Prise en charge à la fois médicale, psychologique, sociale et éducative	Personnes confrontées à une addiction avec ou sans substance	AMT Arc en Ciel (Centre Montpellier/Permanences Sète, Lunel)	Association Loi 1901. Prise en charge gratuite. La confidentialité et l'anonymat sont respectés. Soutien aux familles	https://amtarcenciel.fr/	
ADDICTION	Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie	Personnes confrontées à une addiction avec ou sans substance	Episode	Episode est une structure associative qui a pour objectif de questionner et d'apporter des réponses concrètes aux problèmes des addictions et du mal-être des jeunes sur Béziers et le grand Biterrois.	http://www.episode34.com/	
	Personnes confrontées à un problème d'alcool		Alcooliques Anonymes	Associations dont les membres se réunissent dans le but de devenir	https://www.alcodiques-anonymes.fr/	
	Associations entraide	Personnes confrontées à un problème de drogue	Narcofiques Anonymes	abstinents et de le rester. Principe d'anonymat et de gratuité des réunions.	https://www.narcotiquesanonymes.org/	

DOMAINE		DISPOSITIF	CONCERNE	ORGANISME	OBSERVATIONS	LIENS
		Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH)	Toute personne âgée de plus de 16 ans dont les possibilités d'obterir ou de conserver un emploi sont effectivement réduites du fait de la dégradation d'au moins une fonction physique, sensorielle, mentale ou psychique.	Maison des Personnes Handicapées (MDPH)	La RQTH permet l'accès à un ensemble de mesures pour favoriser l'insertion professionnels. Elle est attibible pour une durée de l à 10 ans renouvelable, et dans certains cas, peut être attribuée à vie. La personne bénéficiant de la RQTH n'est pas tenur d'en informer son employeur.	http://www.mdeh.lk.fr/prestations/adultes/lik- teconnaissance-de-la-qualite-de-travailleur- handicape-right-html handicap/right-handicap/right-
		Travail en Milieu ordinaire	Toute personne reconnue travailleur handicapé	Maison des Personnes Handicapées (MDPH)	Important de le mentionner car certains salariés pensent que la RQTH ne leur permet pas de continuer à travailler en milieu ordinaire. Orientation par la CDAPH	https://travail-emploi.gouv.fr/emploi/emploi-et-handicap/article/emploi-et-handicap-travail-en-milleu- ordinaire
		Emploi Accompagné	Toute personne reconnue travailleur handicapé	Maison des Personnes Handicapées (MDPH)	Mis en œuvre en complément d'une orientation, le dispositif d'emploi accompagné à pour objectif de permettre aux personnes en situation de handicaga d'accéder et de se maintenir dans l'emploi par la sécurisation de leur parcours professionnel en milleu ordinaire de travail.	https://travail-emploi.gouv.fr/emploi/emploi-et-handicag/emploi-accompagne
EMPLOI	EMPLOI		Toute personne reconnue travailleur handicapé qui, à la suite d'une maladie invalidante, d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle, a perdu la possibilité d'execer son emploi. Ce constat doit avoir été fait par le médecin du travail.	Directement auprès de la CPAM (cas général) ou la MSA (régime agricole), soit par l'intermédiaire de la Médecine du Travail	Le contrat de rééducation professionnelle doit permettre à la personne en situation de handicap de se réaccoutumer à son ancienne profession au d'être reclassée sur un nouveau métier dans son entreprise d'origine ou dans une autre entreprise.	http://trani-emplo.goor.fr/droh.du- trani/hand.tag et transi/jetisch-hand.ca ie- gonitat.de-resistation-professionnelig
			Toute personne reconnue travailleur handicapés arientée par la CDPAH. Le recrutement se tait soit directement, soi par le biais de pôle emploi, ou Cap emploi	Maison des Personnes Handicapées (MDPH)	Une entreprise adaptée est une entreprise du milieu ordinaire, soumise aux dispositions du code du Travall, qui a la spécificité d'employer au moins 55 % de travailleurs handicapés parmit ses effectifs de production.	https://travale.mplos.gouv.fr/emplo/emploi-et-handis-ao/article/emploi-et-handis-ao-les-entreprises- aflostees-ea_https://www.unes.fr/guest-ce-guune-entreprise-adjastee
		Travail en établissement et service d'aide par le travail (ESA1)	Toute personne en situation de handicap dont les capacités de travail ne lui permettent de travailler dans une entreprise ordinaire ou dans une entreprise adaptée	Maison des Personnes Handicapées (MDPH)	La personne accueillie en ESAT n'a pas le statut de solaité soumis au Code du travail, ne bénéficie pas d'un contrat de travail et ne peut faire l'Objet d'un licenciement, Osutriou, el doit signer avec l'ESAT un contrat de soutien et d'aide par le travail. Ce contrat est conclu pour un an et renouvelable par tacite reconduction.	httes/fravail-emploi.gov. fr/droit-du-travail/handikap es travail/article/esat etablissements-ou- services d-aide par le-travail
	Enfants (jusqu'à 20 ans)	Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé (AEEH)	Tout enfant, résidant en France, ovant ou moirs 80 % de loux of contract de la contract de la contract et bénéficier d'une orientation vers un service ou un établissement médico-social.	Demande auprès de la MDPH-Prestation versée par la CAF (fégime général) ou la MSA (régime agricale)	Le bénéfice de l'AEEH est exclu dans le cos où renfant séjourse en internant et que les fisis de séjou sont integralement prés en comple per Orassurace en moladie, hospitalisé plus de 2 mais jour déclaire de la CPPAH, Pou de conditions de ressources sout si, à partir de 16 ans, l'enfant perçoit des revenus professionnels supérieur à 55 % au 3 mic menuel brut. Peut être cumière avec l'INE des 3 aides saivantes : complément AEBH, PCH, AJPP	http://handicin.gou.u.fr/lei-side-et-lei- presistions/aresistion/article/allocation-d-greatistions/a-shormer-us-les-sides/cette-
		Complément d'AEEH	Tout bénéficiaire de l'AEEH		Pour bénéficier de ce complément les parents devent être conduit à d'univer leur activité professionnelle au activité professionnelle au d'une leur activité professionnelle au d'une leur professionnelle au d'une leur professionnelle au sufficier des l'était lés au handicap de leur enfant. Le montant du complément dépend de la catégorie dans laquelle l'enfant handicapé a de l'activité l'activité par le l'activité l'	etuation de Leefant handicase-aeth enfancel-allocation d-ducation de Leefant. handicase-aeth handicase-aeth
		Prestation de compensation du handicap (PCH)	Toute personne dont le droit au complément AEEH est reconnu	Demande auprès de la MDPH - Prestation versée par le Département	La prestation de compensation est destinée à couvrir les surcoûts de toute nature liés ou handicap dans la vie quotidienne. La presonne assumant la charge d'un enfant handicapé peut choir de bénéficier de cette prestation au lieu du compélement de l'AEBL-Le cumul de ces 2 aides n'est fourfeis pas possible.	https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F14202
		Allocation Journalière de Présence Parentale (AJPP)	destiné au parent qui cesse ponctuellement son activité professionnelle pour s'occuper de son enfant	CAF (cas général) MSA (régime agricole)	la cessation d'activité doit se faire dans le cadre d'un congé parental. Accessible également au parent demandeur d'emploi indemnisé.	https://handicap.gouv.fr/les-aides-et-les-prestations/prestations/article/allocation-d-education-de-i-enfant-handicape-aeeh
DISPOSITIFS ET PRESTATIONS		Carte Mobilisation Inclusion (CMI)	Cette carte concerne aussi les enfants en situation de handicap	Maison des Personnes Handicapées (MDPH)	La carle mobilité inclusion (CMI) a pour but de faciliter la vie quotidienne des personnes en situation de handicap et de perte d'autonomie. Elle est accordée sous conditions et permet de bénéficier de certains droits notamment dans les transports.	https://www.senvice-public.fr/particuliers/vasdroins/F34049
		Projet Personnel de Scolarisation (PPS)	Enfants et jeunes adultes rencontrant des difficultés d'apprentissage aucours de leur scolarité	s'élabore en lien avec l'équipe éducative, les parents et l'équipe pluridisciplinaire de la Maison des Personnes Handicapées.	Il permet une évaluation des compétences, des besoins et des mesures appropriées pour que l'enfant puisse suivre un parcours de formation adapté.	https://www.aeroice- public.fr/particulters/voisdroits/F33865urs-de-scolarisation.html
		affiliation gratuite à l'assurance vieillesse	Parent qui assume la charge d'un enfant handicapé dont l'incapacité permanente est reconnue au moins égale à 80% par la CDAPH non admis en internat et qui a moins de 20 ans.	se rapprocher de la CAF ou de la MSA pour demander affiliation gratuite	conditions différentes à remplir selon situation	https://www.service-public.fr/particuliers/vasdrobs/E2574
	Adultes (jusqu'à 60 ans)	Allocations aux Adultes Handicapés (AAH)	En général, toute personne adulte en situation de handicap présentant une incapacité permanente d'au moins 80 %	Demande auprès de la MDPH - Prestation versée par la CAF (régime général) ou la MSA (régime agricole)	A partir de 20 ans. Possible sous certaines conditions à partir de 16 ans. Si le taux est compris entre 50 et 79 %, le handicap doit entraîner une restriction substantielle et durable pour l'occès à l'emploi, reconnue par la CDAPH.	https://www.service- public fr/particulens/woodroits/F12242 insertion/s-informer-sur-les-alder-lookafite-et- insertion/s-incation-aux-of-uffer-handicages-aah
		Majoration pour la Vie Autonome (MVA	Toute personne qui perçoit l'AAH avec un taux d'incapacité de 80 % et qui dispose d'un logement indépendant	CAF (cas général) MSA (régime agricole)	La MVA n'a pas à être demandée. La la Caisse d'allocations familiales (Cat) ou la Mutualité sociale agricole (MSA) Tatribue automatiquement et en même temps que l'AAH dès lors que les conditions sont remplies.	https://www.service-public.fr/particuliers/vosdrobs/F12903
		Prestation de compensation du handicap (PCH)	Tout adulte en situation de handicap de mains de 60 ans et ayant une certaine perte d'autonomie	Demande auprès de la MDPH - Prestation versée par le Département	Lo PCH est attribuée sans condition de ressources, même si le montant de l'acte varie en fonction de vois ressources. Malgré limite d'âge, elle peut être au-dels de 60 ans (et ans limite d'âge) el la personne rempissant déjà les conditions d'attribution avant 60 ans ou si elle confinue à travailler.	https://www.service-public.fr/particuliers/voodrobs/F14202
		Carte Mobilisation Inclusion (CMI)	Toute personne en situation de handicap avec un taux d'incapacité de 80 %	Maison des Personnes Handicapées (MDPH)	Ble remplacera progressivement les cartes de priorité, d'invalidité et de stationnements. D'autres cafégaries de personnes sont concernées : invalides de d'ême catégarie, et groupe 1 ou 2 de la grille Aggir (bénéficiaires ou demandeurs de l'APA)	https://www.service-public.fr/particuliers/vosdrots/F34049

DOMAINE	DISPOSITIF	CONCERNE	ORGANISME	OBSERVATIONS	LIENS
	Attestation d'accueil	Toute personne de nationalité étrangère (sauf ressortissant européen, andorran ou monégasque) souhaitant séjourner moins de 3 mois en France, dans le cadre d'une visite privée ou familiale	Mairie du lieu d'hébergement prévu	L'attestation d'accueil est un formulaire rempli et signé par la personne qui se propose d'héberger un étranger pendant son séjour en France	https://www.service- public.fr/particuliers/vosdroits/F2191
ENTREE EN FRANCE	Visa court séjour	Toute personne de nationalité étrangère qui vient en France (ou un autre pays schengen pour un séjour d'une durée maximale de 3 mois	Autorités consulaires françaises du pays de résidence	Généralement délivré pour des voyages de tourisme, des visites familiales ou des voyages d'affaires. Il peut également permettre d'exercer une activilé rémunérée dont la durée n'excède pas 90 jours après avoir demandé une autorisation de travail	https://www.service- public.fr/particuliers/vosdroits/F16146.
	Visa long séjour	Toute personne de nationalité étrangère (sauf citoyen européen, andorran, monégasque, de Saint-Marin, du Saint-Siège/Valican), qui vient en France pour un séjour de 4 mois à 1 an meximum	Autorités consulaires françaises du pays de résidence	délivré le plus souvent pour les études, le travail au des raisons familiales. Plusieurs types de visas de long séjour existent en fonction du molif du séjour, de sa durée et de l'intention de demander un titre de séjour pour s'installer durablement en France.	https://www.service- public.fr/particuliers/vosdroits/F16162
	Carte de séjour "vie privée et familiale"	Toute personne de nationalité étrangère ayant des attaches familiales en France	Préfecture de l'Hérault	Demande soumise à conditions. Régime différent pour les ressortissants algériens. La carte de séjour est facultative pour les ressortissants de l'UE. Cette carte de séjour autorise à séjourner et à travailler en France	https://www.service- public.fr/particuliers/vosdroits/F2209
	Carte de séjour "salarié" ou "travailleur temporaire"	Toute personne de nationalité étrangère qui vient en France pour travailler comme salarié et qui ne peut obtenir de titre de séjour vie privée, vie familiale	Préfecture	Demande soumise à conditions. Régimes différents pour les ressortissants algériens et européens.	https://www.service- public.fr/particuliers/vosdroits/F15898
	Carte de séjour "passeport talent"	Personnes de nationalité étrangères (sauf ressorfissants algériens et européens) correspondant à certaines catégories, notamment les personnes hautement qualifiées, ou qui souhaitent créer une entreprise ou investir en France	Autorités consulaires françaises si la personne vit à l'étranger. Préfecture si elle réside déjà en France	Carle de séjour pluriannuelle valable 4 ans maximum et renouvelable	https://www.service- public.fr/particuliers/vosdroits/F16922
CARTES DE SEJOUR	Carte de séjour "travailleur saisonnier"	Toute personne de nationalité étrangère qui vient en France pour des travaux saisonniers ne dépassant pas une durée cumulée de 6 mois par an	Préfecture du lieu du premier séjour en France	Séjour en France autorisé seulement pendant la ou les périodes fixées par la carde. Engagement de maintenir le domicile habituel à l'étranger. Carte de séjour pluriannuelle valable 3 ans maximum et renouvelable.	https://www.service- public.fr/particuliers/vosdroits/F21516
	Carte de séjour "salarié détaché ICT"	Toute personne de nationalité étrangère (sauf ressortissants algériens et européens) qui vient en France en tant que cadre ou expert pour une mission dans une entreprise du groupe qui l'emploie	Autorités consulaires françaises si la personne vit à l'étranger. Préfecture si elle réside déjà en France	La carte est valable 3 ans maximum. Si la durée de séjour est de plus de 3 mois et d'1 an maximum, un visa de long séjour valant litte de séjour (VL-TS) mention salarié détaché ICT suffit.	https://www.service- public.fr/particuliers/vosdroits/F33952
	Carte de séjour "visiteur"	Toute personne de nationalité étrangère qui souhaite séjourner en France plus de 3 mois en tant qu'inactif.	Préfecture	Cette carte vous est délivrée sous conditions de ressources si vous vous engagez à ne pos travailler en France. Les ressortissants algériens peuvent solliciter un certificat de résidence d'1 an visiteur.	https://www.service- public.fr/particuliers/vosdroits/F302
	Carte de séjour "retraité"	Toute personne de nationalité étrangère (sauf ressortissants algériens et europééens) étant à la retraire	Autorités consulaires françaises si la personne vit à l'étranger. Préfecture si elle réside déjà en France	Demande soumise à conditions. Permet d'entrer à tout moment en France pour des séjours d'une durée maximum d'1 an sans avoir à demander de visa.	https://www.service- public.fr/particullers/vosdroits/F2210
	Carte de résident	Toute personne de nationalité étrangère (sauf ressortissants algériens ou européens) invoquant notamment des attaches familiales en France, des services rendus à la France ou la protection qui lui a été accordée.	Préfecture	Carte de 10 ans qui peut être remise sous certaines conditions, en 1 er fitre de séjour ou à l'issue d'une carte de séjour temproraire ou pluriannuelle. Les citoyens algériens peuvent d'emander un certificat de résidence de 10 ans	https://www.service- public.fr/particuliers/vosdroits/F2208
CARTES DE RESIDENT	Carte de résident longue durée UE	Toute personne de nationalité étrangère (sauf ressortissants algériens et euroépéens) qui réside de façon légale et ininterrompue depuis au moins 5 ans en France ou qui est titlulaire d'une Carte Bleue européenne	Préfecture	D'autres conditions doivent être remplies (ressources, assurance maladie, intégration), Cette carte autorise à séjourner dans d'autres pays de l'Union européenne (UE), Elle est valable 10 ans et renouvelable.	https://www.service- public-fr/particuliers/vosdroits/F17359
	Carte de résident permanent	Toute personne de nationalité étrangère ayant une carte de résident ou une carte de résident de longue durée - UE de 10 ans arrivant à expiration.	Préfecture	Cette carte, délivrée sous certaines conditions, ouvre un droit au séjour inconditionnel et permanent en France (sauf menace à l'ordre public). Elle est proposée systémafiquement si la personne a déjà été filulaire de 2 cartes de résident consécutives ou si elle plus de 60 ans	https://www.service- public.fr/particuliers/vosdroits/F11201
	Regroupement familial (cas général)	Toute personne de nationalité étrangère (sout ressortissants algériens et européens) résidant en France depuis ou moins 18 mois en France avec une carte de séjour d'au moins 1 an, une carte de résident de 10 ans.	Office Français de	Outre le séjour régulier la demande de regroupement est soumise à d'autres conditions tenant tant à la personne vivant en France (ressources, logement) qu'à la famille qui, notamment, doit normalement résider à l'étranger.	
INSTALLATION EN FRANCE DE LA FAMILLE	Regroupement familial (famille d'un citoyen algérien)	Toute personne de nationalité algérienne titulaire d'un certificat de résidence d'une durée de validité d'au moins 1 an, et présent en France depuis au moins 1 an	l'immigration et de l'Intégration (OFII) pour le dépôt et la vérification du dossier. La décision est toutefois prise par le	Si la personne qui vit en France dispose d'un certificat de résidence d'1 an mention "scientifique", sa famille peut la rejoindre sans passer par la procédure de regroupement familial à condition que son entrée sur le territorie français ait êté régulière. Pour les autres citoyens algériens qui vivent en France, mêmes conditions pour le demandeur et sa famille que pour le cas général (durée séjour toutefois moins long) que pour le cas général.	https://www.service- public.fr/particuliers/vosdroits/F11166

	Installation de la famille d'un citoyen européen	Toute personne de l'EEE ou Suisse disposant d'un droit de séjour en France en tant que travailleur, inactif ou étudiant	Préfecture (intervention de l'OFII dans certains cas)	Il ne s'agit pas d'un droit automatique. Les formailtés varient selon la nationalité des membres de la famille (européenne ou non). Conditions de durée de vie commune pour PACS et union libre. Autre cas envisagés (personne gravement malade, personne d'charge)	https://www.service- public.fr/particuliers/vosdroits/F2651
MINEUR DE NATIONALITE ETRANGERE	Document de Circulation pour Etranger Mineur (DCEM)	Tout mineur étranger résidant en France	Préfecture	Le DCEM permet au mineur (différents profils concernés), après un voyage à l'étranger, de revenir en France ou aux fronfières extérieures de l'espace Schengen sans avoir besoin de visa. Il justifie de la régularité de son séjour en France.	https://www.service- public.fr/particuliers/vosdroits/F2718

DOMAINE		DISPOSITIF	CONCERNE	ORGANISME	OBSERVATIONS	LIENS
		Accès au droit : information et orientation. Facilitation administrative et numérique. Mise en relation avec les organismes partenaires	Tous les usagers	France Services et Maison de Service au Public (MSAP)	Face Hérault (Service de Médiation Sociale) bénéficie du label MSAP	https://www.maisondeservicesaupubl kt.fr/ https://www.maisondeservicesaupubl kt.fr/ https://www.maisondeservicesaupubl public.fr/navigation/occtanie/herault /msap
ACCES AU DR	ОІТ	Information juridique, orientation vers le service compétent ou un spécialiste du droit. Permanences de professionnels	Tous les usagers	Maison de la Justice et du Droit	Dans le département de l'Hérault il y a cinq Maisons de Justice et du Droit. Il existe, par ailleurs, des points d'accès au droit	http://www.cdad-herault.justice.fr/fr/actualites/les-lieux-de-la-justice-et-du- droit/
			usticiable qui dispose de faibles resso	Bureau d'Aide Juridictionnelle	Outre les conditions de ressources, la demande peut être refusée si Taction en justice est irrecevable ou dénuée de fondement. Possible de choisir un avocat s'il accepte l'AJ	https://www.justice.fr/simulateurs/al_https://www.justice.fr/simulateurs/al_de-juridictionnelle_de-juridictionnelle_
		Association d'aide aux victimes	Toute victime d'une infraction	France Victime 34	Information et accomapgnement juridique. Soutien psychologique	https://francevictimes34.fr
	Département	Solidaríté	Enfance et Famille, Séniors, Logement, Handicap, Insertion	Conseil Départemental	Pour l'Hérault, 33 sites sont désormais opérationneis pour les services des Maisons départementales des solidarités (MDS) et 9 sites pour les services de la Máison départementale de l'autonomie (MDA).	http://www.herault.fr/solidarite
ACTION SOCIALE COLLECTIVITES PUBLIQUES		Aides	Restauration Scolaire	Conseil Départemental	Programme destiné à aider les familles ayant de faibles revenus à payer les frais de restauration scolaire. Aide attribuée sous conditions de ressources	http://www.herault.fr/aide-la-restauration-scolaire
	Commune	Solidarité	Action générale de prévention et de développement social	Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS)	Etablissement public dont la compétence territoriale s'exerce surune ou plusieurs communes. Les missions d'aide sociale peuvent différer selon les communes	https://www.unccas.org/les-ccas-et-clas#Xn/GL 8tblU
		Banque Alimentaire	Lutte contre le gaspillage et la précarité alimentaire	Banque Alimentaire de l'Hérault	Les Banques Alimentaires sont de plus en plus sollicitées et voient le profii de leurs bénéficiaires évoluer.	https://baherault.com/
AIDE ALIMENTA	AIRE	Secours Populaire Français (SPF)	L'aide alimentaire est proposée dans le cadre de "libres-services" ou sous la forme de paniers de produits alimentaires.	Secours Populaire de l'Hérault	Les personnes aidées sont invitées à verser une contribution financière symbolique, le SF interivent dons d'autres domaines : aide vestimentaire, accès aut mainten dans le logement, accès aux soins, insertion socioprofessionnelle, accès à la culture et plus généralement accès aux droits pour tous.	https://www.secourspopulaire.fr/34/secours-populaire
		Restos du Cœur	Créés à l'origine pour l'aide alimentaire	Restos du Cœur de l'Hérault	Condiitons de ressources. Les Restos du Cœur ont élargi leurs activités à d'autres domaines de lutte contre l'exclusion	https://www.restosducoeur34.fr/

Nos remerciements vont à Mme. Anne-Emmanuelle ROUSSEAU, Directrice Juridique et Responsabilité Sociétale chez BRL, administratrice de FACE Hérault et animatrice du groupe de travail "Accompagnement Social des salariés".

Des remerciements également à Mme. Emmanuelle PERRIN, Responsable RSE/QVT à la CARSAT et à Mme. Claire BASTARD BRIANT, Chargée de Developpement Activités Sociales chez Ag2r La Mondiale pour avoir co-animé des sessions de travail, ainsi qu'a toutes les entreprises qui ont participé à ces groupes de travail :

CPAM Hérault - A.B.C-CONCEPT - AG2R LA MONDIALE - Akté services - APIJE - Asfodel - Abscisses - BRL - CAF de l'Hérault - CANDLEBIT - CARSAT - CCAS Agde - PCB - COPENTEAM - Finances et Pédagogie - Florian Mantione - Institut Génération G.H.O. - Harmonie Mutuelle - Mission Locale des Jeunes de Montpellier Méditerranée Métropole - PIL'EMPLOI - RH Partners - RWS - Swisslife - TRAVESSET - Une pause s'impose - Vestas France

Un remerciement particulier aux contributeurs qui ont transmis des contenus pour le travail du groupe de travail.

Comité de rédaction : Fabien ANDRE - Corinne BOUZERAND - Caroline CAZI - Olivier FAY - Nora MAHDI - Léna RIZZOLI

Avec le soutien de



